



POINTS DE REPÈRE ET ENSEIGNEMENTS DE LA PRÉPARATION DU CONCOURS D'AGREGATION A L'UNIVERSITE THOMAS SANKARA

Par

Séni Mahamadou OUEDRAOGO
Professeur titulaire de droit public

Existe-t-il un modèle burkinabè de préparation du concours d'agrégation en Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (SJPEG) ? Une réponse affirmative ne rendrait pas compte d'une réalité pleinement consolidée. À l'inverse, une réponse négative ignorerait la dynamique engagée depuis une dizaine d'années et portée par des autorités universitaires dont les résultats laissent entrevoir une véritable acculturation des exigences du concours d'agrégation par les candidats burkinabè. Pour rappel, l'agrégation des Facultés de droit a vu le jour en 1855 et l'agrégation de droit public en 1896. *« Il y a, dans ce concours, une part de mythe et des soupçons de légende. Une part de mythe, car vous vous inscrivez dans une longue filiation - l'agrégation des Facultés de droit a vu le jour en 1855 et l'agrégation de droit public en 1896... »*

Mythifié, exalté, le concours d'agrégation n'en reste pas moins, avant tout, un concours, c'est-à-dire un exercice exigeant et éprouvant, pour les candidats comme pour le jury au demeurant ». Tels sont quelques extraits du discours de Monsieur Jean-Marc SAUVÉ, Vice-président du Conseil d'État, prononcé le 17 septembre 2012 en l'honneur des nouveaux agrégés de droit public (concours 2011-2012). C'est précisément ce mythe que l'Université Ouaga II, devenue Université Thomas Sankara, s'efforce de rendre accessible. En effet, depuis l'institution du concours d'agrégation au sein du CAMES en 1983, le Burkina Faso ne comptait, jusqu'en 2013, que cinq agrégés : quatre en droit public (1989, 1997, 2011, 2013) et un en droit privé (1991). Il devenait impératif d'inverser cette tendance, d'autant plus que les résultats dans les disciplines scientifiques étaient excellents. Cette ambition devait offrir aux enseignants-chercheurs burkinabè un cadre local de préparation régulier. Il convient de rappeler que, par le passé, les candidats devaient avoir la chance d'être sélectionnés pour participer aux sessions organisées à l'Université Montesquieu – Bordeaux IV par l'Institut pour le Développement de l'Enseignement Supérieur Francophone (IDESUF)¹. Par bonheur, à l'initiative du Docteur Luc Marius IBRIGA, une seule session de préparation au concours d'agrégation avait pu être organisée en 1999 grâce au financement de l'ambassade de Taïwan. Pour s'ouvrir sur une alternative radieuse, le local content devrait désormais pouvoir s'appuyer sur un socle national solide. Le propos vise à rendre compte d'une fabrique organisationnelle, inspirée des expériences de l'IDESUF et du centre de préparation de l'Université de Lomé, susceptible de nourrir la réflexion et de suggérer des pistes pour une meilleure préparation des candidats aux

¹ Il faut rendre hommage au Professeur Jean du Bois de Gaudusson, qui a porté pendant de longues années les sessions de Bordeaux et contribué, par leur organisation et régularité, la formation de grands maîtres du droit, de la science politique, de l'économie et de la gestion au profit des États membres du CAMES.



concours d'agrégation. Cette réflexion pourrait d'ailleurs inspirer les centres de préparation du concours d'agrégation en gestation dans certains pays.

L'analyse portera ainsi sur le rôle des pionniers, du soutien institutionnel continu et des défis persistants.

I. Les faiseurs de système

L'Ecole de Ouaga a su se construire et se positionner dans le sillon académique africain grâce à la vision du Président OUARO, propulsée par un investissement remarquable du « *trio* » et ceux qu'il est convenu d'appeler les « *elders* ». Le contenu de la formation du Centre de Ouagadougou mérite également quelques lignes à ce niveau.

A. La vision du président Stanislas OUARO

Le ministre OUARO, alors président de l'Université Ouaga 2 qui sera baptisée plus tard Université Thomas SANKARA, est un leader hors pair. Il incarne une capacité exceptionnelle à comprendre les enjeux et défis des institutions d'enseignement au Burkina Faso. Son génie réside notamment dans l'énergie qu'il consacre aux problèmes et à leur résolution. À son arrivée à la tête de l'Université Thomas Sankara (Ex Ouaga II), il s'était fixé pour objectif de corriger une forme d'hypnose collective qui avait fini par convaincre nombre d'enseignants-chercheurs burkinabè que le concours d'agrégation SJPEG n'était pas à leur portée, non pas en raison d'un manque de compétences, mais faute d'une stratégie robuste de préparation et une bonne appropriation des exigences du système d'évaluation du concours .

Le jeune président était convaincu que seules la méthode et la stratégie faisaient défaut dans la planification de la carrière scientifique en SJPEG. Pour le concours, il n'hésita pas à mobiliser d'importantes ressources afin d'offrir au candidat en Sciences de Gestion, Serge BAYALA, les meilleures conditions de préparation au concours de 2013. Le professeur Bertrand Bocco SOGBOSSI du Bénin fut désigné comme coach personnel du futur impétrant. Les autres candidats bénéficièrent de deux voyages pour participer à la session préparatoire de Lomé, et le professeur Michel Filiga SAWADOGO fut sollicité pour accompagner les candidats à Brazzaville.

Au résultat du concours de 2013, l'Université Ouaga II obtint deux agrégés : un en Sciences de Gestion et un en droit public. Les deux autres candidats en droit privé, ainsi que celui en économie, furent ajournés au troisième et dernier tour.

De retour de Brazzaville, une délégation de candidats se rendit chez le président pour le remercier pour les moyens mobilisés et pour son attention durant le concours. Nous lui suggérâmes d'institutionnaliser l'accompagnement. Sans hésiter, je fus désigné pour préparer le premier draft du document de préparation, que le professeur BAYALA et moi-même présentâmes ensuite en réunion. Dans un geste d'une grande lucidité, le président OUARO insista pour que nous soyons les maîtres d'œuvre de l'initiative, sous la coordination du professeur Pam ZAHONOGO, tandis qu'il en demeurerait le maître d'ouvrage. Il n'hésitait d'ailleurs pas à adresser des courriels collectifs d'encouragement aux formateurs, à l'image de



ce message particulièrement élégant du 23 novembre 2014 : « Bonjour à tous, Je viens par la présente vous informer qu'à l'issue de la réunion des ministres du CAMES, il a été décidé du report de l'application de la décision d'une inscription préalable sur la liste d'aptitude aux fonctions de maitre-assistant pour prendre part au concours d'agrégation en SJPEG. Cette décision s'appliquera à partir du concours de 2017. Par conséquent, tous les collègues assistants ou maitre-assistant remplissant les conditions du précédent concours pourront s'ils le souhaitent prendre part au concours de 2015. Je profite de cette occasion pour les encourager à saisir cette opportunité qui prend fin après le concours de 2015.

Bon courage à tous, bonne préparation à ceux qui sont intéressés.

Bonne séance de préparation organisée par l'Université Ouaga II à travers la vice-présidence chargée de la Recherche et Coopération (du 01 au 07 décembre pour les économistes, du 08 au 14 décembre pour les gestionnaires et les juristes).

Amitiés ».

L'articulation qu'il suggéra ouvrit le mandat du trio.

B. L'investissement du trio

Dès lors, la mise en place de l'école de préparation de Ouagadougou se fit sous la houlette du professeur Pam ZAHONOGO alors vice-président en charge de la Recherche et de la Coopération, qui assura avec brio non seulement la supervision de la section des Sciences Economiques, mais aussi la coordination des trois sections (les sections Sciences de Gestion et Sciences Juridique et Politique, étant respectivement pilotées par le Pr. BAYALA² et votre serviteur). C'est avec ce trio que furent organisées les deux premières sessions, demeurées mémorables. Elles furent marquées par la *mobilisation des grands maîtres*.

En droit public, nous parvîmes à mobiliser le professeur Jean du Bois de Gaudusson, le professeur Koffi AHADZI président de l'Université de Lomé à cette époque, ainsi que le professeur

Fabrice

HOURQUEBIE.

En droit privé, les professeurs François ANOUKAHA et Ndiaw DIOUF furent invités. En Science Economique et en Sciences de Gestion, les professeurs Henri-François HENER, Moustapha KASSE, Bertrand Bocco SOGBOSSI et Adama DIAW apportèrent leur expertise.

De grands moyens furent mobilisés pour rendre le séjour des maîtres agréable en terre ouagalaise. Le président OUARO réussit à obtenir du parc automobile de l'État, un véhicule ministériel pour chaque formateur étranger durant tout leur séjour. Il faut également rappeler les nombreux dîners avec les formateurs, qui constituaient autant de moments de conseils et d'appui pour le président de l'Université.

² Le Professeur Florent SONGNABA succéda au Professeur Serge BAYALA, parti au CESAG en qualité de Directeur général, pour assurer la continuité dans la coordination de la section Sciences de Gestion.



C. La vigie des *elders*

Le terme *elders* paraît particulièrement approprié pour mettre en évidence le rôle majeur des professeurs SAWADOGO et LOADA dans la préparation des candidats.

1. Le professeur Filiga Michel SAWADOGO

Le professeur SAWADOGO s'était d'abord illustré comme coach lors du concours de Brazzaville. Comme un symbole, c'est sur les terres congolaises qui l'avaient vu devenir agrégé en 1991 qu'il contribua à former de nouveaux agrégés du concours de 2013. Arrivé plus tôt que nous, notre maître consacrait les matinées à la répétition de nos exposés de notes de synthèse, suivie de débats. Nous eûmes la chance d'effectuer des retouches et amendements jusqu'à la veille du concours.

Il nous imposa même un exercice redoutable : à la fin de chaque épreuve, chaque candidat devait lui faire un résumé rapide de sa leçon. Ses évaluations demeurèrent exactes jusqu'à la proclamation des résultats, qu'il dut d'ailleurs suivre à distance, un conflit d'agenda l'ayant contraint à repartir après la seconde épreuve.

Il joua également un rôle déterminant dans la mobilisation des formateurs en droit privé. Sa lettre finit par convaincre le professeur ANOUKAHA dont le silence initial avait pourtant inquiété le jeune professeur que j'étais, convaincu de la nécessité d'obtenir la bénédiction des maîtres. Le président Pam ZAHONOGO ne manque jamais de se remémorer cette anecdote avec un sourire dont lui seul a le secret. On se souvient aussi des soirées finales organisées par le professeur SAWADOGO dans l'espace boisé de Boulbi, où il tenait à nous faire savourer le célèbre poulet local flambé désormais labellisé de Ouagadougou.

2. Le professeur LOADA

Le professeur LOADA fut bien plus qu'une caution : il est demeuré très attaché au devoir de reproduction et de formation de la relève. C'est lui qui joua un rôle central dans la mise en place du 3e cycle à l'Unité de Formation et Recherche en Sciences Juridiques et Politiques (UFR SJP). Il fut également le maître formateur des deux premiers agrégés de droit public après lui.

3. Les professeurs des Sciences économiques

Je ne peux m'empêcher de relever la participation singulière et continue des Professeurs Kimseyinga SAVADOGO et Idrissa OUÉDRAOGO aux sessions de préparation de la section Sciences Economiques.

Les *elders*, ce sont aussi les contributions continues de formateurs étrangers tels que les professeurs Gilbert Marie N'gbo AKE, Francisco Djedjro MELEDJE, Ndiaw DIOUF, Adama DIAW, Babacar GUEYE, Adama KPODAR, Dodzi KOKOROKO, Adja Augustin ANASSE, Charles MBA-OWONO, Alain ONDOUA, Ibrahim SALAMI, Mahaman Sanoussi TIDJANI ALOU ..., lors des sessions successives de Ouagadougou.

II. L'ossature de la formation du centre de Ouagadougou



Dans la mise en place du centre de Ouagadougou, l'accent a été mis sur le contenu de la formation à distiller aux intéressés. Le dispositif national de sélection des enseignants-chercheurs, venu plus tard, a joué un rôle déterminant sur lequel il importe de revenir.

A. Du contenu de la préparation

Faisant suite à la mission confiée par le professeur OUARO, j'ai adressé, le jeudi 2 janvier 2014 à 20 h 15, un courriel aux collègues Serge BAYALA (nouvel agrégé), Souleymane TOE, Boukary OUEDRAOGO et Dominique KABRÉ, ainsi rédigé : « *Chers collègues,*

Suite à notre entretien de ce matin avec le président OUARO et la mission qui nous a été confiée, je vous fais suivre, pour amendement et contribution, les propositions sur les modalités de préparation au concours d'agrégation.

J'attends vos réactions dans les meilleurs délais afin de recueillir les suggestions du professeur SAWADOGO. Cordialement.

Séni OUEDRAOGO ».

Le premier draft de la « Proposition sur les modalités de préparation au Concours » fut joint. Les collègues précités firent parvenir leurs derniers inputs le 27 février 2014. Dans la continuité du travail engagé, une demande d'amendement du projet fut soumise, le 09 mars 2014, aux professeurs Michel SAWADOGO et Augustin LOADA, à travers le message suivant : « *Chers Maîtres,*

Votre engagement pour notre Université et la formation de la relève n'a pas été émoussé par les nombreuses difficultés traversées par notre système éducatif. Tout en saluant votre action, je voudrais soumettre à votre amendement la proposition de chronogramme de préparation du concours d'agrégation élaboré sur demande du Président OUARO. En attendant la saisine officielle du Président qui me lit, je me permets de recueillir vos avis sur les dates proposées et les personnes pressenties pour nous accompagner dans la formation de la relève de notre Université. Chers maîtres, la réussite du projet en cours dépend énormément de votre forte implication.

Recevez mes salutations distinguées.

Séni M. OUEDRAOGO ».

La réponse du professeur SAWADOGO, reçue le 18 mars 2014, constitua un encouragement déterminant à la poursuite du processus. Il écrivait : « *Cher Collègue et Ami Séni,*

J'ai oublié de répondre à ton message sur le champ. Avec le temps, je l'ai un peu avalé. Il fallait me relancer.

Je trouve que le projet tient la route et je suis prêt à apporter mon concours. Je suppose que les collègues venant de l'extérieur vont donner leur accord. Probablement qu'il faudra tenir compte des conditions qui leur sont faites par les autres Universités et par l'AUF. Beaucoup de succès.

Pr Filiga Michel SAWADOGO.



PS : Je t'envoie un texte que j'avais fait pour le SG CAMES en complément d'un texte du Doyen Diouf et que lui-même s'est chargé de synthétiser. ».

Le programme ci-après fut soumis au Président OUARO.

PROPOSITION SUR LES MODALITES DE PREPARATION

Il n'est plus besoin de revenir sur l'importance de la préparation aux concours d'agrégation interafricains CAMES dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion. Le moins que l'on puisse dire c'est qu'à défaut de mesures volontaires, les conséquences risquent d'être à terme dramatiques pour l'enseignement supérieur de notre pays et donc pour l'avenir de l'université de Ouaga II.

La mise en place d'un centre de préparation a pour objectif de contribuer au renforcement de la formation d'universitaires de haut niveau dans notre pays. La préparation permettra surtout aux universitaires et notamment les plus jeunes des enseignants-chercheurs de surmonter les difficultés dues au manque de moyens, à la faiblesse de la documentation, à leur isolement et à leur éloignement progressif de la communauté scientifique internationale ou même régionale. Ce faisant, ils pourront acquérir les connaissances et le niveau voulus pour passer les concours d'agrégation et pour assurer la relève dans de bonnes conditions. La préparation pourra s'organiser autour des activités majeures.

I. LA CONSTITUTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Sous la coordination du Président de l'Université de Ouaga II, il sera mis en place une équipe pédagogique de préparation aux concours d'agrégation. L'équipe sera présidée par les Professeurs Sawadogo pour le droit privé, le Professeur Loada pour le droit public-Science politique et le professeur Sawadogo K. pour l'économie et par le professeur Bayala Serge pour la gestion.

L'équipe sera constituée de formateurs nationaux et étrangers.

1. Formateurs nationaux

UFR/SJP : Les professeurs Sawadogo Michel, Loada Augustin, Yonaba Salif, Pierre Meyer, Soma Abdoulaye, OUEDRAOGO Séri, Ibriga Luc.

UFR/SEG : Les professeurs Sawadogo Kimseyinga, Ouédraogo Idrissa, Zahanogo Pam et Bayala Serge.

2. Formateurs invités

➤ **Droit public** : Les professeurs Méléjé Djédjro, Sall Alioune, De Gaudusson, Hourquebie Fabrice, Jean Luc Albert, Kokoroko Dodji, Alvo Joël.

➤ **Droit privé** : les professeurs Sossa Dorothé, Joseph Djogbenou, Wolou, Ngom

➤ **Science politique** :

➤ **Sciences économiques** : Les Professeurs Albert ONDO OSSA, Moustapha KASSE, Adama DIAW, François-Henri HENNER, Géro Fulbert AMOUSSOUGA

➤ **Gestion** : Les professeurs Tidjani BASSIROU, MBENGUE Ababacar, Bertrand SOGBOSSI BOCO, El Bachir WADE, Bigou-Laré NADJO, Braham GUEYE

II. LA PREPARATION DES ARTICLES

1. La conférence pédagogique

a. La rédaction nécessite une formation préalable des candidats sur les exigences de l'article scientifique. L'acquisition de cette compétence par les candidats nécessite l'organisation de conférences et séminaires pour faire le point sur la méthodologie et les développements récents des disciplines.

b. Il serait intéressant de solliciter des membres du jury du concours, la constitution d'une banque de sujets d'articles à mettre à la disposition des candidats en guise de suggestion.

c. Les candidats échangeront avec le collège des préparateurs afin de définir et discuter de leurs projets d'articles et de leurs recherches en cours. Par ailleurs, ils pourront avoir des entretiens individualisés avec les professeurs pour approfondir les projets et aborder des questions personnelles.

2. Les voyages d'étude

Il serait opportun d'accorder aux candidats des voyages d'étude pour leur permettre de préparer dans de meilleures conditions leurs articles dans des universités étrangères. Le voyage offrira l'opportunité d'approfondir la réflexion et de profiter de la documentation.

III. L'ENTRAÎNEMENT AUX EPREUVES DU CONCOURS

L'équipe pédagogique animera au profit des futurs candidats des séances d'entraînement aux épreuves du concours.

Les leçons : Il paraît indispensable d'organiser une leçon par mois en alternance des différents exercices.

La présentation des travaux : Il s'agira pour les candidats de présenter dans un premier l'évolution de leur projet d'article.

Ensuite, l'année du concours, il devra être organisé, par trimestre, une séance d'exercice de travaux.

IV. LE CHOIX DES CANDIDATS A PRESENTER AU CONCOURS

Pour conserver la notoriété et la crédibilité de l'institution, il paraît judicieux de solliciter l'avis des professeurs titulaires et membres du jury sur les candidats à présenter au concours.



CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

	PERIODICITE	DUREE (en nombre de jours)	CONTENU
Constitution de l'équipe pédagogique	25 janvier 2014 au plus tard		-Information des membres de l'équipe
Conférence pédagogique	La première semaine de février	Deux demi-journées	- Séminaires de méthodologie -Discussion de projet d'article
Les voyages d'étude des candidats	Programmation en fonction de la nécessité du service	30 à 45 jours	- Recherche et rédaction d'article - Obligation pour le candidat de fournir un Rapport sur la mission effectuée
Les leçons	Dernière semaine de chaque mois	2 jours	9 heures (8 heures en loge + 1 heure de discussion avec le jury Commentaire et dissertation
La présentation des travaux	Dernière semaine du semestre	2 jours	1 heure de discussion du jury avec chaque candidat

La mise en œuvre dudit plan de formation déboucha sur le programme de préparation. Le professeur Pam ZAHONOGO nous adressa, le lundi 5 mai 2014 à 9h08 mn, une « Invitation à réunion sur Préparation au concours » rédigée en ces termes : « *Chers Collègues,*

Bonjour. J'espère que la reprise se passe bien! Je voudrais vous inviter à une réunion pour faire sur les préparatifs de la Conférence d'agrégation que nous envisageons pour début juin 2014. Je propose la date du mardi 06 mai 2014 à 11h. Prière confirmer. Je demande aux collègues de SJP d'informer Dominique KABRE car je n'ai pas son mail. A bientôt,

Pam ».

Dans la soirée du 5 juin, à 17h06mn, je répondis en ces termes : « *Bonsoir Professeurs,*

Une proposition de programme qui pourra nous servir de matrice de réflexion demain. Prière regarder et faire des suggestions. SMO ».

Il faut par ailleurs saluer cet autre belle pratique de l'UTS : l'institutionnalisation de la session d'information et de formation sur la constitution des dossiers de candidature aux Comités Techniques Spécialisés (CTS). La formule d'invitation en dit long sur la vision portée :



« Dans le cadre de la promotion des enseignants-chercheurs, l'Université Thomas Sankara (UTS) organise une session d'information et de formation sur la constitution du dossier de candidature aux Comités Techniques Spécialisés (CTS). ».



PROGRAMME DE PREPARATION

DATE	2 juin	3 juin	4 juin
8h-9h30	Cérémonie d'ouverture Mot Bienvenue : Président UO2 Vice-Président à la recherche : La nécessité de la promotion du corps enseignant Ouverture : Représentant du Ministre	Présidence : A Désigner par spécialité L'épreuve des travaux : Pr Hourquebie (droit public) Pr Sawadogo (droit privé) Pr Loada (science politique)	Présidence : Pr N'Diaw Diouf La rédaction des articles scientifiques Pr Meyer Tronc commun
9h30-10h-12h	Pause-café Présidence : Pr Koffi Ahadzi Conférence inaugurale : Le concours d'agrégation Pr De Gaudusson Tronc commun	Présidence : A Désigner par spécialité Le commentaire N'DIAW Diouf (droit privé) Pr Yonaba (droit public-science politique)	Présidence : Pr Anoukaha La promotion au CTS Pr Sawadogo Tronc commun
12h-15h-17h	Déjeuner Présidence : Pr Sawadogo Philosophie du concours d'agrégation CAMES Président Koffi Ahadzi Tronc commun	Déjeuner Présidence : A Désigner par spécialité La dissertation Pr Anoukaha (droit privé) Pr Loada (Droit public-Science politique)	Déjeuner Cérémonie clôture : Président Ouaro, UO2

Le programme fut adopté et s'adapte aux exigences du concours d'agrégation.

B. L'évolution du dispositif national de sélection des enseignants-chercheurs : genèse et enjeux

La qualité des résultats demeure étroitement corrélée à la qualité du recrutement. C'est dans cette perspective que le Burkina Faso s'est doté, à compter de 2017, d'un mécanisme rénové de sélection des enseignants-chercheurs. Le Président OUARO joua, une fois encore, un rôle déterminant dans cette évolution, dans un contexte où une collaboration de travail étroite s'était progressivement instaurée entre nous et elle fut ensuite mise au service de grands projets lors de notre passage au Gouvernement. L'impulsion initiale provient de la session de préparation au concours d'agrégation tenue à Lomé. Présidant le jury de droit public, le professeur Koffi AHADZI - également président du dernier concours du CAMES - porta à notre connaissance la décision de l'institution d'imposer à l'ensemble des jurys la grille d'évaluation propre à l'agrégation SJPEG. L'analyse croisée de cette grille et de notre dispositif national de recrutement révéla immédiatement un déficit de cohérence, peu compatible avec les performances attendues des candidats.



Le mode de recrutement alors en vigueur, fondé sur l'affectation des postes aux UFR et l'instruction des dossiers par les chefs de département, montrait ses limites. Certains candidats recrutés sous ce régime peinent encore, dix à quinze ans plus tard, à achever leur thèse. À l'inverse, de manière symptomatique, plusieurs candidats évincés par cette procédure sont aujourd'hui professeurs titulaires, au Burkina Faso comme à l'étranger, après avoir réorienté leur trajectoire académique.

Il convient de relever que le CAMES a, le 22 novembre 2025, installé une Commission ad hoc chargée de l'élaboration du Guide d'évaluation des enseignants-chercheurs pour le concours d'agrégation SJPEG, confirmant ainsi la nécessité d'un alignement méthodologique.

À la lumière de ces évolutions et après consultation du professeur Jean du Bois de GAUDUSSON quant au processus de recrutement en vigueur à l'Université de Bordeaux, j'élaborai un projet structuré en deux phases :

- une phase de présélection sur dossier,
- une phase d'entretien, destinée à apprécier les aptitudes scientifiques, la culture générale et les compétences communicationnelles des candidats.

Le président OUARO s'appropriia ce projet, l'enrichit d'amendements et parvint à convaincre le ministre de l'Enseignement supérieur, le Pr Filiga Michel SAWADOGO, de l'intérêt de la réforme. Un séminaire, tenu à Dédougou, réunit alors les experts des ministères concernés et les représentants des Universités publiques, consacrant l'adoption du nouveau processus de recrutement des enseignants-chercheurs.

Depuis lors, ce dispositif fait l'objet d'ajustements continus, notamment durant la crise sanitaire de la Covid-19, qui imposa la tenue des auditions à distance, ou encore avec l'introduction progressive d'exigences accrues en matière de publication dans des revues scientifiquement reconnues. Le Président OUARO fut ainsi, en 2017, le président de la commission de recrutement mise en place et l'architecte des premiers recrutements opérés selon ce nouveau format. La session se tint dans les locaux des classes préparatoires d'entrée aux grandes écoles de l'Université Ouaga II, situés à Ouaga 2000 (aujourd'hui École polytechnique de Ouagadougou). Cet exercice constitua le point de départ du recrutement des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des hospitalo-universitaires à travers une commission unique de recrutement. Chaque Commission de sélection est tenue de prendre en considération les exigences liées aux aptitudes requises des enseignants chercheurs pour la promotion au CAMES, en veillant à recruter des candidats ayant soutenu des thèses conformes aux standards de qualité établis, et démontrant des compétences avérées en recherche comme en enseignement. À cet effet, il est important de s'assurer que les établissements accueillent des profils, non détenteurs de doctorats « light », répondant pleinement aux critères académiques requis pour une évolution professionnelle satisfaisante dans l'enseignement supérieur et la recherche.



II. La continuité d'une politique universitaire

L'histoire du centre de préparation de Ouagadougou, c'est aussi celle d'une continuité institutionnelle remarquable. La succession des présidents n'a pas interrompu la politique de formation. Bien au contraire : chacun, malgré les contraintes budgétaires, a maintenu la périodicité des sessions internes et la participation aux préparations externes de Lomé ou de Dakar, selon le choix du candidat. Le centre de Lomé demeure la préférence naturelle des candidats, non seulement parce qu'il les a inspirés, mais aussi en raison de sa réputation de rigueur constructive.

A. Le sacerdoce des formateurs burkinabè

Une école repose sur des fondateurs, des maîtres, des idées, des méthodes et surtout des vecteurs de diffusion. C'est là toute la belle histoire de la *cordée*.

Le centre de formation de Ouagadougou se caractérise par l'implication forte des devanciers dans la formation de leurs jeunes collègues. Le département de sciences juridique et politique peut se réjouir des contributions initiales des professeurs Abdoulaye SOMA et Dominique KABRE, respectivement en droit public et en droit privé, et de l'application très assidue des jeunes collègues ultérieurement promus, à savoir Souleymane TOE, Djibrihina OUEDRAOGO, Ousséni ILLY, Yakouba OUEDRAOGO, Abdoul Karim SAIDOU; la liste ne faisant que s'étirer après les succès engrangés à chaque nouvelle échéance.

B. La dynamique des équipes de recherche comme le GRAIFE

Il est vrai qu'il y a un sacerdoce chez les formateurs burkinabè. Cependant, cet investissement particulier est favorisé par l'action collective portée par les équipes de recherche. Ici, l'on prend la mesure des contributions qui sont faites dans l'ombre, ce qui démontre une générosité scientifique chez les formateurs dont l'engagement n'est pas dicté par un quelconque intérêt financier. Sur les huit équipes de recherche qui constituent le Laboratoire de droit et science politique (LDSP) de l'Université Thomas SANKARA, on mentionnerait tout volontiers, en ligne de mire, la dynamique présente au sein du Groupe de Recherche, sur l'Administration, les Institutions et le Fonctionnement de l'Etat (GRAIFE). On peut dire que la Greffe de la recherche a bien pris et s'est bien épanoui dans cette équipe (dont le Responsable est le Pr Djibrihina OUEDRAOGO) qui, avec notre appui et sous notre regard, arrive à tenir semestriellement des doctoriales, principalement financées par l'apport des membres, afin d'assurer un encadrement rigoureux et minutieux des doctorants rattachés. On ne manquera pas de mentionner le regard anglo-saxon que le Professeur Awalou OUEDRAOGO, membre de l'équipe et par ailleurs professeur à l'Université de Toronto (Canada), apporte aux travaux. Dans ce même esprit de reconnaissance, il convient de saluer les centres de recherche des Professeurs Guillaume Le FLOCH (Rennes), Gabriel ECKERT (Strasbourg) et Miguel Ángel Martín LOPEZ (Séville, Espagne), qui accueillent régulièrement nos jeunes chercheurs en séjour scientifique.

Aujourd'hui, le GRAIFE peut s'enorgueillir du fait que bon nombre des promus de ces dernières années soient issus de ses rangs. Les statistiques sont édifiantes. Il ne comporte pas moins de



deux professeurs titulaires et deux majors au concours d'agrégation de droit public (Pr Yakouba OUEDRAOGO en 2021 et Pr Oumar TRAORE en 2025). Deux des quatre derniers agrégés de droit public de l'Université Thomas SANKARA du concours de 2025 en sont membres (Pr. J. B BAKO et Pr O TRAORE). Il existe, par ailleurs, une bonne cuvée dans les starting-blocks. L'effet d'entraînement au sein de l'équipe fait que la réputation du GRAIFE va au-delà de l'Université Thomas SANKARA et du Burkina Faso. Si des collègues d'autres équipes, voire d'autres Universités du pays (Bobo Dioulasso, Koudougou...) ont sollicité et sollicitent encore l'appui de ses formateurs, un bon nombre de collègues issus des Universités de la sous-région (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Sénégal, Togo) bénéficient également de la générosité scientifique des professeurs membres du GRAIFE.

III. Les résultats probants

La dynamique de préparation aux promotions du CAMES a porté des résultats satisfaisants tant au niveau du concours d'agrégation que des Comités Techniques Spécialisés (CTS).

A. Le concours d'agrégation

L'investissement constant de l'Université Thomas SANKARA n'a pas tardé à porter ses fruits. De manière discrète mais résolument ascendante, la courbe des admissions à l'agrégation s'est continuellement élevée, au point que, dans la section des Sciences Economiques, l'on en vient désormais à chercher des candidats tant sont devenus rares les enseignants non agrégés remplissant les conditions de la candidature. Le 22^e Concours d'Agrégation des SJPEG du CAMES apparaît ainsi comme le couronnement de cette dynamique : avec dix candidats présentés, l'Université Thomas SANKARA enregistre un taux d'admission exceptionnel de 80 %, confirmant la solidité du modèle de préparation patiemment construit et la maturité académique atteinte par l'institution. Il n'est pas anecdotique de souligner que le rang de major soit revenu au Burkina Faso dans les différentes sections. Ainsi, en 2021 les docteurs Yakouba OUEDRAOGO et Abdoul Karim SAIDOU sont respectivement major des sections droit public et science politique ; en 2023, le docteur Sylvie ZONGO est major de la section droit public et dernièrement pour le concours de droit public, le docteur Oumar TRAORE finit major du droit public.



	2015		2017		2019		2021		2023		2025		TOTAL
	Candidats	Admis	Candidats	Admis	Candidats	Admis	Candidats	Admis	Candidats	Admis	Candidats	Admis	
Section droit public	1	0	0	0	3	2	3	3	1	1	5	4	11
Section droit privé	2	1	1	0	1	1	1	1	3	2	1	1	6
Section Science Economique	2	0	2	2	3	2	5	3	6	5	1	1	13
Section Science Gestion	2	1	2	2	0	0	1	1	3	0	3	2	6



B. Les résultats des comités techniques spécialisés

La promotion des enseignants-chercheurs par les Comités Techniques Spécialisés constitue la voie de droit commun. Les résultats obtenus par l'UTS sont indéniablement le fruit des investissements précédemment décrits. Le professeur OUARO fut, là encore, à l'origine de cette dynamique. Il sut mobiliser les ressources nécessaires pour assurer un accompagnement systématique des collègues dont la progression de carrière avait rencontré des obstacles. Grâce à son engagement, plusieurs enseignants purent effectuer des voyages d'études en Belgique, en France, au Gabon, à Lomé ou encore à Dakar : les uns pour travailler sereinement dans des bibliothèques bien fournies, les autres pour mener leurs recherches au laboratoire du professeur Albert Ondo OSSA. Le moment le plus notable est certainement l'institution de l'évaluation des dossiers des candidats au CTS. Chargé d'apprécier le respect des conditions de candidature ainsi que leur qualité intrinsèque, le premier comité d'examen des dossiers fut constitué des professeurs Pam ZAHONOGO, Serge BAYALA et moi-même. La séance de travail se tint le samedi 07 février 2015, dans mon bureau à l'ENAM. Le comité fut pérennisé pour des résultats plus que satisfaisants avec un taux de succès qui n'est pas loin des 100% à chaque édition. On est donc bien loin de l'époque où une tribune après les résultats du CTS 2016, titrait "UFR-SJP, 100% d'ECHEC". C'est dire comment du chemin a été parcouru. Ce dispositif a inspiré le CAMES qui rend obligatoire depuis quelques années l'institution d'un comité de vérification dans chaque Université pour garantir la conformité des dossiers de candidatures présentés. Enfin, la dynamisation des revues scientifiques a constitué un levier essentiel. Sous le magistère du président OUARO, l'Université alloua un budget de dix millions de francs CFA à chacune d'elles — notamment à la Revue burkinabè de droit (RBD) et à CEDRES Études, la revue du Centre d'Études, de Documentation et de Recherche Économiques et Sociales afin d'offrir aux enseignants-chercheurs des supports de publication grâce à un financement conséquent et régulier inscrit au budget de l'Université Ouaga II. La dynamisation de ces deux revues a largement contribué à la promotion de plusieurs collègues, aussi bien par le biais du concours d'agrégation que par l'inscription, via les CTS, sur la Liste d'aptitude aux fonctions de Maître de conférences (LAFMC).

IV. Les défis

Le centre de préparation n'a cessé, depuis lors, d'attirer des candidats étrangers. Cependant, il doit désormais faire face à des contraintes qui menacent à la fois son modèle et le rayonnement de l'UTS.

A. La raréfaction des ressources

La mobilisation des opérateurs publics et privés par le président ZAHONOGO tels que la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, Orange Burkina, Air Burkina, etc., pour la prise en charge des coûts de transport et des ouvrages de tous les candidats traduit les signes d'un essoufflement du modèle. Cette belle épopée avait pourtant été marquée par une prise en charge directe sur le budget de l'UTS. Les autorités universitaires ne cessent de déployer des efforts pour assurer la



tenue régulière de deux sessions annuelles, mais la question de leur pérennité demeure est une problématique certaine.

B. Le choix des candidats à présenter

Les Universités se heurtent parfois à la volonté des candidats, mal préparés ou insuffisamment informés, de se présenter au concours. Confrontée à ce surréalisme, l'UTS proposa d'abord une solution par procuration : un enseignant étranger, fort de son expérience du concours, devait participer à la dernière session de préparation afin d'aider à établir la liste définitive des candidats. Par la suite, le comité interne a progressivement assumé pleinement cette responsabilité.

La présentation du concours d'agrégation doit être l'expression de la cohérence institutionnelle. Les candidats ne devraient pas considérer leur inscription comme une liberté inconditionnelle, dès lors qu'elle engage les finances de l'État. C'est pourquoi, pour le 22^e concours d'agrégation, qui s'est achevé le 22 novembre 2025, le président de l'Université, le Professeur Pam ZAHONOGO, n'a retenu que des candidatures présentant de sérieux gages de réussite, malgré les tentatives de dissuasion. Cette approche présente un double mérite : elle permet de préserver les deniers publics et, surtout, de ne pas entacher les performances de l'Université ni celles du pays au palmarès des résultats du CAMES.

C. Le risque de l'« armée mexicaine »

Il est certes nécessaire de former, d'autant que les pays africains n'ont pas encore atteint la masse critique d'experts indispensable à la qualité de l'enseignement supérieur. Cette qualité est d'ailleurs fragilisée par le nombre croissant d'étudiants à encadrer. Il faut donc poursuivre et intensifier l'effort de formation. Toutefois, l'inversion de la pyramide des formateurs, observée à l'UFR des sciences de la Santé de l'Université Joseph KI-ZERBO, constitue un signal d'alerte. Cette situation avait conduit le ministre Alkassoum MAIGA à engager une réflexion sur l'opportunité d'ouvrir davantage de postes d'agrégés dans les Universités qui en expriment un besoin.

Se pose également la question de la croissance difficilement maîtrisable de la masse salariale, mais aussi celle de la pertinence pédagogique d'une partie de la formation, notamment les travaux dirigés. Le succès au concours entraîne un désengagement des maîtres assistants et surtout des agrégés à assurer les travaux dirigés. Vu l'importance de ces TD pour la formation des étudiants, les agrégés accepteront-ils d'y retourner ? La question demeure entière et mérite une attention soutenue.

Enfin, il faut craindre que les dix dernières années aient constitué un âge d'or et que la courbe des succès ne vienne à décliner. Les comportements observés chez les dernières recrues sont préoccupants. Ils témoignent d'un manque d'investissement et d'une faible conscience de la charge de travail nécessaire pour franchir les étapes et progresser dans leur *carrière*.